

**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE
MALADIE UNIVERSELLE**

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

DIRECTION GÉNÉRALE



**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU
RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE
(PSD-RAMU) 2019-2023**

Février 201

TABLE DES MATIÈRES

RESUMÉ	5
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
PARTIE I. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE MALADIE	10
1.1. CONTEXTE	10
1.1.1. Le contexte politique	10
1.1.2. Le contexte socio-économique	10
1.1.3. Le contexte culturel et religieux	11
1.2. CADRE ORGANISATIONNEL, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE	11
1.2.1. Le cadre organisationnel et institutionnel.....	11
1.2.2. Le cadre juridique.....	12
1.2.2.1. Au plan international	12
1.2.2.2. Au plan national	13
1.3. ÉVALUATION DES RESSOURCES DE LA CNAMU	14
1.3.1. L'évaluation des ressources humaines	14
1.3.2. L'organigramme de la CNAMU	16
1.3.3. L'évaluation des ressources financières	18
1.3.3.1. La situation d'exécution des ressources financières du ST-AMU.....	18
1.3.3.2. Les ressources prévisionnelles de la CNAMU	18
1.4. GRANDS DÉFIS A RELEVER	19
1.4.1. L'opérationnalisation de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle	19
1.4.2. La mobilisation des ressources financières	19
1.4.3. L'accès de la population au RAMU	19
1.4.4. La bonne gouvernance.....	19
1.5. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MÉNACES	19
1.5.1. Les forces et les faiblesses.....	20
1.5.2. Les opportunités et les menaces à la mise en œuvre du RAMU	21
PARTIE II. ÉLÉMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (PSD-RAMU)	22
2.1. FONDEMENTS DU RAMU	22
2.1.1 Au niveau international	22
2.1.1.1. Les objectifs de développement durable (ODD)	22
2.1.1.2. Les conventions et recommandations de l'OIT	22

2.1.2.	Au niveau régional	22
2.1.3.	Au niveau national.....	23
2.2.	VISION DU PSD-RAMU.....	24
2.3.	PRINCIPES DIRECTEURS	24
2.4.	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	24
2.4.1.	L'objectif global et les impacts attendus	24
2.4.2.	Les axes stratégiques, les objectifs stratégiques et les effets attendus.....	25
2.4.2.1.	Axe Stratégique 1 : Pilotage du RAMU	25
2.4.2.2.	Axe stratégique 2 : Couverture de la population par le RAMU	27
2.4.2.3.	Axe stratégique 3 : viabilité financière du RAMU	28
2.4.2.4.	Axe stratégique 4 : Achat des prestations des soins de santé	29
PARTIE III.	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION.....	31
3.1.	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE	31
3.1.1.	Le dispositif institutionnel de pilotage	31
3.1.2.	Les instances.....	31
3.1.2.1.	Les sessions du Conseil d'administration.....	32
3.1.2.2.	Les réunions de conseil de direction.....	32
3.1.2.3.	L'Assemblée générale des établissements publics de l'Etat (AG/EPE).....	32
3.1.3.	Les instruments de mise en œuvre.....	32
3.1.4.	Les acteurs de mise en œuvre.....	33
3.1.4.1.	Les acteurs publics	33
3.1.4.2.	Les acteurs non étatiques.....	34
3.2.	SUIVI ET ÉVALUATION.....	36
3.2.1	Le mécanisme de suivi-évaluation	36
3.2.2.	Les outils de suivi et d'évaluation	37
3.3.	MÉCANISME DE FINANCEMENT	37
3.3.1.	Les sources de financement.....	37
3.3.2.	Les mécanismes de mobilisation des ressources	37
3.4.	ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	38
3.4.1.	L'insécurité.....	38
3.4.2.	L'instabilité socio-politique et institutionnelle.....	38
<input type="checkbox"/>	L'instabilité institutionnelle.....	38
<input type="checkbox"/>	La conjoncture nationale et internationale.....	38
<input type="checkbox"/>	Les mouvements sociaux.....	39
CONCLUSION.....		40

RESUMÉ

Au Burkina Faso, l'accessibilité financière des soins de santé demeure un défi à relever en vue d'actionner l'un des plus grands leviers de la croissance économique qu'est le développement du capital humain. En effet, les dépenses de santé sont assurées à 31,4% par les ménages en 2016. Cet indicateur traduit l'inaccessibilité financière des populations aux soins de santé au regard de la norme de 20% définie par l'OMS. Aussi, face à ce constat, le Gouvernement du Burkina Faso a-t-il fait de la protection sociale pour tous, un grand défi à relever en vue de réduire les inégalités. Cette volonté manifeste se traduit dans la formulation de l'objectif stratégique 2.4 du PNDES « *Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes* ».

A cet effet, plusieurs actions ont été menées pour améliorer l'accessibilité financière des soins de santé aux couches sociales les plus vulnérables. Il s'agit notamment de la gratuité des soins pour les femmes et les enfants de moins de cinq ans, du développement de mesures en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi que la prise en charge des traitements de certaines maladies telles que le VIH/SIDA, la lèpre, la tuberculose, etc.

Cette volonté a été également réaffirmée dans l'engagement du Gouvernement à opérationnaliser le régime d'assurance maladie universelle (RAMU).

L'élaboration du RAMU repose sur des principes tels que la solidarité matérialisée par l'adhésion obligatoire et la mutualisation des contributions, la territorialité du régime, la non-discrimination, l'équité contributive, la responsabilité générale de l'Etat et la bonne gouvernance.

La vision de la Stratégie nationale de développement du RAMU est : « *Faire de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU), en 2025, un organisme de prévoyance sociale de référence impulsant de meilleures offres de soins de santé pour un bien-être de la population* ».

Dans le cadre de sa mise en œuvre, une stratégie de développement du RAMU a été élaborée et est structurée en trois points : l'analyse situationnelle, la stratégie de développement du RAMU, la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

Ce document de stratégie est un référentiel qui prend en compte tous les acteurs, les sources et les mécanismes de financement du RAMU pour plus d'efficacité et d'équité dans la gestion des ressources.

Au regard de l'analyse de la situation de la couverture du risque maladie au Burkina Faso, les défis ci-après ont été identifiés : l'opérationnalisation et la bonne gouvernance de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU), la mobilisation des ressources financières et l'accès de toute la population au RAMU.

Pour relever ces défis, la stratégie de ce plan de développement du RAMU a identifié quatre axes stratégiques qui sont : le renforcement du cadre juridique et institutionnel, la couverture de la population par le RAMU, la viabilité financière du régime et l'achat des prestations des soins de santé.

Pour la mise en œuvre de ces axes, quatre (4) objectifs stratégiques et huit (8) effets attendus ont été définis dans un cadre logique.

Pour la mise en œuvre de ce plan stratégique, un plan d'actions opérationnel et un cadre de mesure de la performance ont été élaborés et couvrent la période 2019-2021.

Le suivi et l'évaluation de la stratégie feront partie intégrante du cadre de suivi et d'évaluation du cadre sectoriel de dialogue social du secteur travail, emploi et protection sociale (CSD TEPS). Des évaluations internes sont exercées par le Conseil d'administration et les structures de tutelle technique et financière. Quant aux suivi-évaluations externes, ils sont exercés par les structures nationales de contrôle et la commission de surveillance de la prévoyance sociale de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES).

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMU	: Assurance maladie universelle
BE	: Budget de l'État
BM	: Banque mondiale
CNAMU	: Caisse nationale d'assurance maladie universelle
CNS	: Comptes nationaux de santé
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale
DNS	: Dépense nationale de santé
EN-PSQD	: Enquête nationale sur la perception de soins de qualité des prestations
EPPS	: Établissement public de prévoyance sociale
IDH	: Indice de développement humain
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
MS	: Ministère de la santé
ODD	: Objectifs de développement durable
OIT	: Organisation internationale du travail
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
OSC	: Organisation de la société civile
CFA	: Franc de la communauté financière africaine
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNDS	: Plan national de développement sanitaire
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
PPP	: Partenariat public privé
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RAMU	: Régime d'assurance maladie universelle
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat

SI	: Système d'information
UE	: Union Européenne
CIPRES	: Conférence interafricaine de la prévoyance sociale
ENESI	: Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel

INTRODUCTION

L'Organisation des nations unies décrit la protection sociale comme « *le maillon manquant pour une mondialisation juste et inclusive* »¹. Dans ce sens, il est important de reconnaître que l'Organisation internationale du travail (OIT) a mis au point plusieurs normes internationales dans le domaine de la sécurité sociale.

Le Burkina Faso, à l'instar de plusieurs pays africains, s'est doté d'une politique nationale de protection sociale pour garantir l'accès des populations aux services sociaux de base dont les soins de santé de qualité.

La mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle s'inscrit dans ce cadre pour d'une part, garantir l'accès à des soins de qualité à toute la population en général et aux indigents en particulier et d'autre part, garantir la protection financière contre le risque maladie.

C'est également dans cette optique que s'inscrit le processus de mise en place d'un régime d'assurance maladie engagé depuis plusieurs années en vue de protéger les populations contre le risque de basculement dans la pauvreté du fait du paiement direct des soins de santé.

Ce processus a abouti à l'adoption de la loi N° 060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant RAMU et à la création d'une CNAMU par décret N° 2018-0265/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 9 avril 2018.

La CNAMU a pour mission la gestion du RAMU au profit de la population civile résidant au Burkina Faso en dehors des militaires et de leurs familles.

La mise en œuvre de ce régime fait face à de nombreux défis tels que l'opérationnalisation et la bonne gouvernance de la CNAMU, la mobilisation des ressources financières propres pour assurer la pérennité du régime, l'accès de toute la population aux soins de santé couverts par le RAMU.

Afin de relever ces défis, la caisse nationale d'assurance maladie universelle a élaboré un plan stratégique de développement du RAMU. Ce document est un outil d'orientation et de cadrage des actions prioritaires à mettre en œuvre pour une couverture effective de la population par le RAMU dans les cinq (5) prochaines années.

Cette stratégie a été élaborée sur la base des options de mise en œuvre adoptées par les instances de décision et les résultats des études réalisées dans le cadre du processus. Elle est articulée autour des points suivants : l'analyse situationnelle, le cadre de la stratégie de développement du RAMU, les dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

⁽¹⁾ **Kevin Cassidy**, « *Un socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive* », Bureau international du travail, 2011 : http://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS_165750/lang-en/index.htm.

PARTIE I. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA COUVERTURE DU RISQUE MALADIE

L'assurance maladie est un dispositif chargé d'assurer un individu face à des risques financiers de soins en cas de maladie ou de maternité. Son champ d'application est à la fois personnel, spatial et matériel.

Au titre du champ d'application personnel, sont éligibles au bénéfice du régime d'assurance maladie universelle, les personnes physiques assujetties, les membres de la famille à charge et les indigents.

Au titre du champ d'application spatial, le RAMU couvre les populations vivant à l'intérieur du territoire burkinabè sans distinction de race et de religion.

Pour ce qui est du champ d'application matériel, le régime garantit la prise en charge des frais des prestations de soins curatifs, préventifs, promotionnels et réadaptatifs.

L'analyse de la situation sur la couverture du risque maladie sera structurée autour des points suivants : le contexte, le cadre organisationnel, institutionnel et juridique, l'évaluation des ressources de la CNAMU et les grands défis à relever.

1.1. CONTEXTE

1.1.1. Le contexte politique

Le Burkina Faso a connu entre 2014 et 2015 une instabilité institutionnelle et politique suite à l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014. Cette instabilité politique a eu un impact sur le calendrier d'adoption de la loi portant RAMU. En effet, l'adoption de ladite loi prévue pour novembre 2014, l'a finalement été en septembre 2015 par le Conseil national de la transition (CNT).

La période post-insurrectionnelle a été caractérisée par une transition politique qui était chargée entre autres de l'organisation et de la tenue effective des élections démocratiques, en vue de favoriser un retour à une vie constitutionnelle normale. C'est ainsi que les élections couplées présidentielle et législatives de 2015 ont été organisées.

La mise en œuvre du RAMU a connu une évolution depuis 2017 avec la volonté du Chef de l'Etat, à travers son message à la nation du 31 décembre 2017 d'opérationnaliser en 2018 le RAMU. A la suite de cette déclaration, des mesures importantes ont été prises telles que :

- la création de la CNAMU, organisme de gestion du RAMU et la nomination de son Directeur général ;
- l'approbation des statuts particuliers de la CNAMU.

1.1.2. Le contexte socio-économique

Le Burkina Faso a connu ces dernières années une croissance économique appréciable, quoique fluctuante. En effet, entre 2011 et 2015, le taux de croissance annuel moyen du

Produit intérieur brut (PIB) réel est de 5,5%². Ce taux s'est établi à 6,7% en 2017 contre 5,9% en 2016 avec un taux d'inflation de 0,4% en fin 2017³.

Ces dernières années, le système productif a été marqué par une prépondérance du secteur tertiaire dont la part est supérieure à 50,8% du PIB nominal. Il est suivi du secteur primaire qui enregistre 27,8% et du secteur secondaire représentant 21,4%.

Selon l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) de 2015, le taux de chômage au sens large est estimé à 4% avec des disparités selon le niveau d'instruction. Le taux d'emploi est estimé à 80% au niveau national. La répartition des actifs occupés selon le secteur institutionnel se caractérise par une prédominance du secteur informel.

Malgré la croissance économique, le Burkina Faso fait partie des pays pauvres et son indice de développement humain (0,402) le place, selon le rapport 2016 du PNUD sur le développement humain, au 185ème rang mondial sur 188 pays classés. La pauvreté touche une grande proportion de la population burkinabè avec 40,1% de celle-ci vivant en dessous du seuil de pauvreté estimé en 2014 à 153 530 FCFA par personne et par an. Elle est un phénomène essentiellement rural avec plus de la moitié de la population rurale (52,3%) qui vit en dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain.

1.1.3. Le contexte culturel et religieux

Le Burkina Faso compte une soixantaine de langues nationales dont les plus parlées sont le mooré, le dioula et le fulfuldé. Le français est la langue officielle. Plusieurs manifestations culturelles sont régulièrement organisées à travers le pays. Il s'agit notamment du Festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), de la Semaine Nationale de la Culture (SNC), du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) des Nuits Atypiques de Koudougou (NAK).

Des valeurs comme la solidarité et la parenté à plaisanterie constituent un facteur de cohésion sociale qui peut contribuer à une meilleure mise en œuvre du RAMU.

Le Burkina Faso est un pays laïc qui compte trois (3) grandes religions : l'animisme, l'islam et le christianisme. Ces trois grandes religions cohabitent pacifiquement et leurs leaders servent parfois de canaux lors des campagnes de sensibilisation dans le domaine de la santé, ce qui pourrait favoriser l'opérationnalisation du RAMU.

1.2. CADRE ORGANISATIONNEL, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

1.2.1. Le cadre organisationnel et institutionnel

La mise en œuvre du RAMU est organisée autour de quatre principales structures :

- **L'organe de régulation de l'assurance maladie universelle** : il est institué à l'article 42 de la loi, un organe de régulation chargé de superviser les relations entre les organismes de gestion, les organismes de gestion déléguée et les prestataires de soins de santé ou tout autre prestataire en relation avec les organismes de gestion. La fonction de régulation du RAMU sera assurée par cet organe qui sera créé par décret pris en Conseil des ministres.

⁽²⁾ Plan national de développement économique et social, pages iv.

⁽³⁾ Rapport sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2017 et perspective 2018-2021.

- **Les organismes de gestion** : la gestion du régime d'assurance maladie universelle est assurée par un établissement public de prévoyance sociale mis en place à cet effet. Ainsi, la mise en place de deux organismes distincts ci-dessous, permet de prendre en compte la spécificité des forces armées nationale :
 - la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) : créée le 9 avril 2018, elle assure la gestion du RAMU en vue de la couverture des personnes civiles et de leurs familles ;
 - la Caisse d'assurance maladie des Armées (CAMA) : en cours de création, sa mise en place est prévue par l'article 38 de la loi portant RAMU pour gérer le régime, en ce qui concerne la prise en charge des militaires et leurs familles.

Ces organismes de gestion sont constitués d'un organe délibérant qui est le Conseil d'administration et d'un organe d'exécution qui est la direction générale soutenue elle-même par des organes techniques, administratifs et opérationnels. L'opérationnalisation du RAMU est principalement matérialisée par la mise en place effective de ces différents organismes et le renforcement de leurs capacités opérationnelles (en ressources logistiques, ressources humaines, outils de gestion, matérielles et financières) en vue d'assurer la couverture de toute la population.

- **Les organismes de gestion déléguée (OGD)** : ils sont prévus par l'article 40 de la loi portant RAMU qui offre la possibilité aux organismes de gestion de déléguer des fonctions techniques à des organismes dits de gestion déléguée notamment, les autres établissements publics de prévoyance sociale, les mutuelles sociales, les assureurs privés et les sociétés de gestion maladie de type privé.
- **Les prestataires** : cette catégorie d'acteurs regroupe les prestataires de soins de santé ou tous autres prestataires en relation avec les organismes de gestion du RAMU. Les relations avec les prestataires sont matérialisées par des conventions et des contrats.

1.2.2. Le cadre juridique

1.2.2.1. Au plan international

- **Convention OIT n° 102 sur la sécurité sociale**

La convention n°102 de l'Organisation internationale du travail (OIT), adoptée en 1952, est le seul instrument international fondé sur des principes essentiels de la sécurité sociale qui établit des normes minimales convenues à l'échelle mondiale pour les neuf (09) branches de la sécurité sociale qui sont : les soins médicaux, les indemnités de maladie, les prestations de chômage, les prestations de vieillesse, les prestations d'accident du travail et de maladies professionnelles, les prestations familiales, les prestations de maternité, les prestations d'invalidité, les prestations de survivants.

Le Burkina Faso ne dispose pas pour le moment des branches relatives aux soins médicaux et aux indemnités de maladie en dehors des risques professionnels. L'opérationnalisation du RAMU permettra la mise en œuvre de ces branches.

▪ **La Recommandation OIT n° 202 sur les socles de protection sociale**

La recommandation fournit aux Etats membres des orientations pour :

- établir ou maintenir les socles de protection sociale en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale ;
- mettre en œuvre les socles de protection sociale dans le cadre de stratégies d'extension de la sécurité sociale qui assure progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale au plus grand nombre de personnes possibles, selon les orientations données par les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale.

Elle définit les socles de protection sociale comme l'ensemble des garanties élémentaires de sécurité sociale à l'échelle nationale, qui assure une protection visant à prévenir ou à réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale.

La mise en œuvre du RAMU s'inscrit en droite ligne des orientations de cette recommandation.

▪ **La Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) de 1948**

Il est affirmé de façon claire à l'article 22 de la DUDH que toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale. A ce titre, toute personne est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. La constitution du Burkina Faso en souscrivant à la DUDH consacre ces droits aux burkinabè.

▪ **La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples de 1981**

Les Etats parties à la charte s'engagent à prendre les mesures nécessaires en vue de protéger la santé de leurs populations et de leur assurer l'assistance médicale en cas de maladie (article 16). La constitution burkinabè a affirmé solennellement dans son préambule l'engagement du Burkina Faso vis-à-vis de la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.

1.2.2.2. Au plan national

▪ **La Constitution de juin 1991**

La Constitution de juin 1991 est la première base juridique du RAMU. En effet, conformément aux dispositions de ses articles 18 et 26, la sécurité sociale, la protection de la maternité, le droit à la santé pour tous sont des droits sociaux qu'elle reconnaît et qu'elle vise à promouvoir. Ainsi, la loi portant RAMU s'inspire de ces aspirations profondes du peuple burkinabè relatives aux conditions de vie et de travail, traduites à travers la constitution.

▪ **Les textes législatifs et règlementaires**

Le cadre juridique national législatif et règlementaire dans lequel se mettra en œuvre le RAMU est constitué par :

- la loi n° 015-2006/AN du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso ;

- la loi n° 47/94/ADP du 29 novembre 1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats étendu aux agents contractuels de la Fonction publique à travers la loi n° 006-2001/AN du 17 mai 2001 ;
- la loi n° 022-2006/AN du 16 novembre 2006 portant régime de prévention et de réparation des risques professionnels applicable aux agents de la Fonction publique, aux militaires et aux magistrats ;
- la loi n° 024-2016 du 17 octobre 2016 portant promotion des droits des personnes âgées ;
- la loi n° 012-2010 du 1er avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées ;
- la loi n° 060-2015/CNT du 05 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso.

Cette dernière loi constitue la principale source législative du RAMU et prévoit plusieurs textes d'application dont quatre (04) ont déjà été adoptés. Il s'agit de :

- décret n° 2018-0265/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 9 avril 2018 portant création de la CNAMU ;
- décret n° 2018-0331/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 24 avril 2018 portant approbation des statuts particuliers de la CNAMU ;
- décret n° 2018-0724/PRES/PM/MFPTPS du 7 août 2018 portant nomination du Directeur général de la CNAMU ;
- décret n° 2018-1269/ PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 31 décembre 2018 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la CNAMU.

Ainsi, le RAMU est encadré par un arsenal juridique pour sa mise en œuvre. Toutefois, les actions prioritaires visant à renforcer le cadre juridique du RAMU doivent être orientées vers l'adoption et la vulgarisation des textes d'application dont les plus urgents sont ceux relatifs au panier de soins garantis, à la tarification des actes des professionnels de santé ainsi qu'au taux de cotisations.

1.3. ÉVALUATION DES RESSOURCES DE LA CNAMU

La CNAMU a été créée le 9 avril 2018 et n'est pas encore totalement opérationnelle. Au regard des options de démarrage indiquées dans le calendrier de mise en œuvre, d'importants moyens doivent être mobilisés.

1.3.1. L'évaluation des ressources humaines

Avant la création de la CNAMU, le processus de mise en œuvre du RAMU était géré par le Secrétariat technique de l'assurance maladie universelle (ST-AMU).

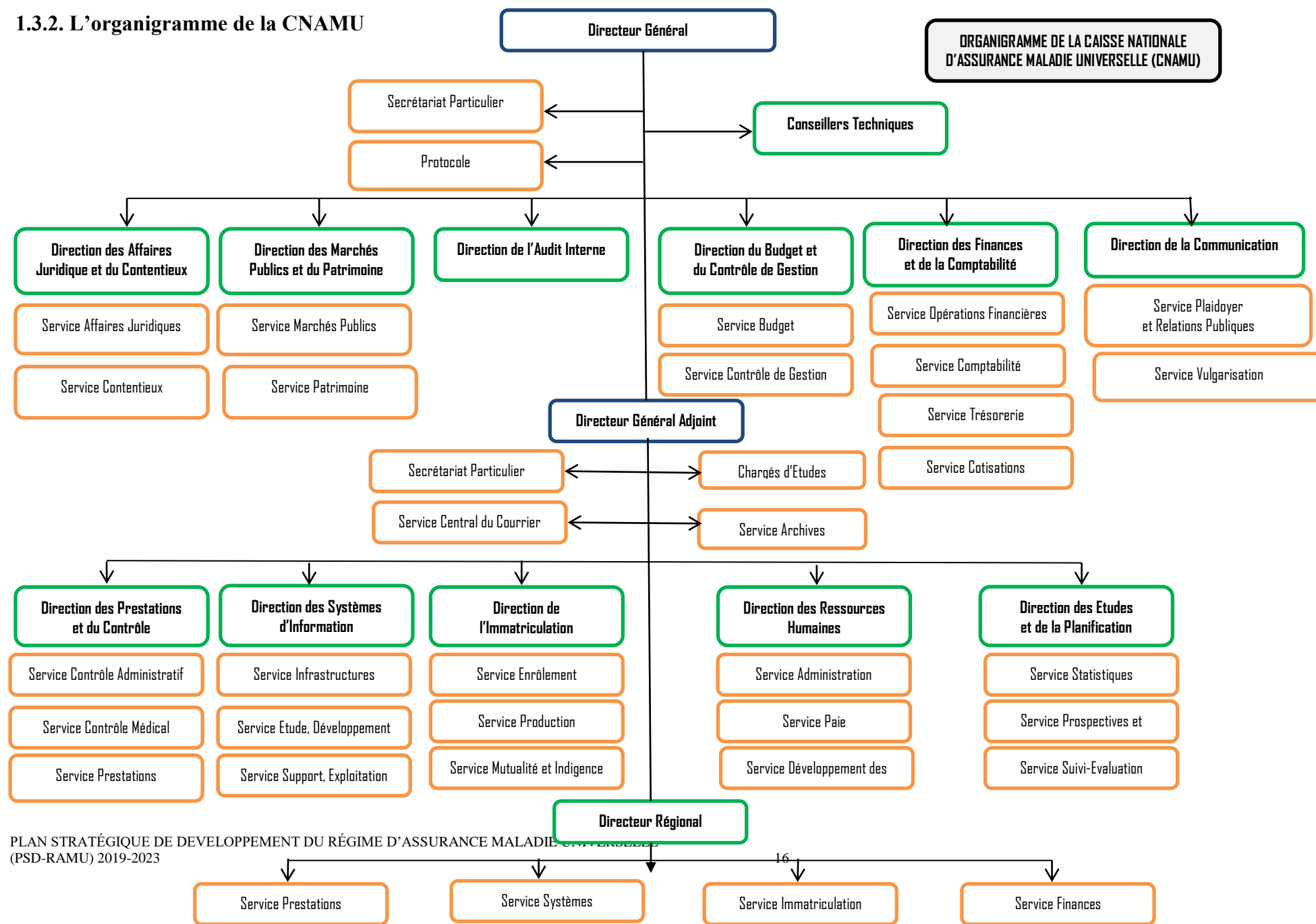
Il était structuré conformément au tableau ci-dessous, autour de quatre départements fonctionnels qui assistaient le Secrétaire technique dans l'accomplissement de ses missions.

▪ **Tableau N° 1 évaluation du personnel du ST-AMU**

Structuration	Composition	Catégorie	Emploi	Années		
				2016	2017	2018
Bureau du Secrétaire technique	Secrétaire technique	-	Juriste	1	1	1
	Cadre	A1	Attaché de direction	1	1	1
		B1	Assistant en STIC	-	1	1
	Agents	C1	Adjoint de secrétariat	1	1	1
		D3	Agent de bureau	1	1	1
Département du développement organisationnel et de la formation	Chef de département	A1	Conseiller en gestion des ressources humaines	1	1	1
	Cadre	A1	Inspecteur du travail	1	1	1
Département des études, des procédures et des opérations techniques	Chef de département	A1	Inspecteur du travail	1	1	1
	Cadre	A1	Conseiller en gestion des ressources humaines	1	1	1
Département des affaires juridiques	Chef de département	A1	Inspecteur du travail	1	1	1
	Cadre	A1	Inspecteur du travail	1	1	1
Département financier et comptable	Chef de département	A1	Inspecteur des impôts	1	1	1
	Cadre	B1	Contrôleur du trésor		1	1
	Agents	B3	Agent de bureau	-	1	1
		E1	Chauffeur	3	3	3
		D3	Agents de liaison	2	2	3
TOTAL				16	19	20

- **Les besoins en ressources humaines de la CNAMU** : Au 30 novembre 2018, l'effectif de la CNAMU se résume au Directeur général nommé et installé. Au regard des options de démarrage de la couverture par le RAMU, l'organigramme et les besoins en ressources humaines sont ainsi présentés.

1.3.2. L'organigramme de la CNAMU



▪ **Tableau n° 2 : Estimation des besoins en personnel de la CNAMU 2019-2022**

Nbre d'ordre	Fonction	Effectif à recruter en 2019	Effectif à recruter entre 2020-2022	Effectif cible en 2022
01.	Directeur Général	1	0	1
02.	Conseillers techniques	2	0	2
03.	Direction de l'Audit Interne	1	1	2
04.	Direction du Budget et du Contrôle de Gestion	2	1	3
05.	Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux	2	1	3
06.	Direction des Marchés Publics et du Patrimoine	3	1	4
07.	Direction de la Communication	2	1	3
08.	Secrétariat Particulier /DG	2	0	2
09.	Protocole	1	0	1
10.	Directeur Général Adjoint	1	0	1
11.	Direction des Prestations et du Contrôle	13	7	20
12.	Direction des Systèmes d'Information	6	2	8
13.	Direction des Etudes et de la Planification	4	0	4
14.	Direction des Ressources Humaines	3	2	5
15.	Direction des Finances et de la Comptabilité	5	3	8
16.	Direction de l'Immatriculation	7	2	9
17.	Chargés d'études	1	1	2
18.	Service Archives et Documentation	1	1	2
19.	Service Central du Courrier	1	3	4
20.	Secrétariat Particulier DGA	1	0	1
21.	Pool secrétariat	5	1	6
24.	EFFECTIFS TOTAUX HORS PERSONNEL D'APPUI	64	27	91
25.	PERSONNEL D'APPUI	12	07	19
TOTAL		76	34	110

1.3.3. L'évaluation des ressources financières

1.3.3.1. La situation d'exécution des ressources financières du ST-AMU

Les ressources pour le financement du processus de mise en œuvre du RAMU étaient gérées par le ST-AMU. Ces ressources (en milliers de francs) sont constituées de crédits figurant dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS							
ANNÉES	TITRE V	TITRE IV	TOTAL	DÉBLOCAGE	MARCHÉS ENGAGÉS DIRECTEMENT SUR LA LIGNE		RELIQUAT non utilisé
					DÉSIGNATIONS	MONTANT	
2016	650.000	2.000.000	2.650.000	200 000	-	-	2.450.000
2017	-	2.000.000	2.000.000	100 000	ÉTUDES	355.000	1.545.000
2018	-	1.750.000	1.750.000	1.002.000	ACQUISITIONS	180.877	567.123

1.3.3.2. Les ressources prévisionnelles de la CNAMU

Les ressources prévisionnelles de la CNAMU de 2019-2021 sont contenues dans le tableau ci-après :

Tableau : Coût prévisionnel du PAO/PSD-RAMU 2019-2021 par axe et par année (en milliers de F CFA)

AXES/ANNEÉS	2019	2020	2021	TOTAL	%
PILOTAGE DU RAMU	1.965.080	9.355.841	6.136.897	17.457.818	9.30%
COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LE RAMU	1.797.406	17.390.000	9.503.500	28.690.906	15.29%
VIABILITÉ FINANCIERE DU RAMU	5.000	25.000	5.000	35.000	0.02%
ACHAT DES PRESTATIONS DES SOINS	29.161.000	50.180.000	62.180.000	141.521.000	75.40%
TOTAL	32.928.486	76.950.841	77.825.397	197.704.724	100.00%

1.4. GRANDS DÉFIS A RELEVER

Au regard de l'analyse de la situation de la couverture du risque maladie au Burkina Faso, les défis ci-après ont été identifiés : l'opérationnalisation de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle, la mobilisation des ressources financières, l'accès de toute la population au RAMU et la bonne gouvernance.

1.4.1. L'opérationnalisation de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle

Cette opérationnalisation va consister à faire adopter les textes d'application de la loi portant RAMU, à mettre en place les outils d'une bonne collaboration avec l'offre de soins et éventuellement, à signer des conventions avec les organismes de gestion déléguée.

La CNAMU doit assurer la réalisation de ces actions qui constituent des préalables pour réussir le démarrage de la prise en charge de ses assurés.

1.4.2. La mobilisation des ressources financières

Pour garantir une stabilité financière à la CNAMU, il est nécessaire que plusieurs ressources soient mobilisées. Il s'agit de la mobilisation du financement pour la prise en charge des personnes indigentes, des mesures de gratuité au profit des femmes et des enfants de moins de cinq (5) ans, de la subvention de l'Etat et de l'apport des partenaires techniques et financiers. Des pistes de financements innovants seront également explorées.

1.4.3. L'accès de la population au RAMU

Afin de permettre l'accès des populations au RAMU, des mesures doivent être prises. Ces mesures consistent à assurer la couverture des personnes vulnérables (notamment les personnes indigentes, les personnes âgées, les populations cibles bénéficiant des mesures de gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de 5 ans). Cependant, le plus grand défi concerne la couverture des acteurs de l'économie informelle et rurale.

1.4.4. La bonne gouvernance

Pour atteindre ses objectifs, la CNAMU doit relever le défi de la bonne gouvernance. Les actions à mener consistent à la mise en place d'un système de contrôle de gestion de la caisse nationale d'assurance maladie universelle, la mise en œuvre de la veille communautaire et du contrôle médical pour lutter contre la corruption et minimiser le risque financier.

1.5. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MÉNACES

À l'issue de l'analyse de l'état des lieux du RAMU au Burkina Faso, des forces, faiblesses, opportunités et menaces ont été identifiées dont les principales sont :

1.5.1. Les forces et les faiblesses

Rubriques	Forces	Faiblesses
Cadre organisationnel et institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence de mutuelles sociales ; - La création de la CNAMU ; - L'existence d'établissements publics de prévoyance sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance de ressources humaines formées en matière d'assurance maladie ; - Le faible taux de pénétration des mutuelles sociales ; - Le faible niveau d'information des prestataires de soins sur les questions d'assurance maladie.
Cadre juridique	La loi N° 060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant RAMU et ses textes d'application.	Certains textes d'application de la loi portant RAMU n'ont pas encore été adoptés.
Autres acteurs	L'existence de compagnies d'assurance privée.	Le faible taux de couverture de la population.
Ressources humaines et matérielles de la CNAMU	La capitalisation des ressources et expériences du personnel de la structure de mission ayant conduit le processus.	Les ressources humaines et matérielles sont limitées.
Contexte socio-économique et politique	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation contre l'insécurité ; - Les réaménagements budgétaires pour lutter contre l'insécurité et le terrorisme ; - La réalisation d'une étude des pistes de financements innovants. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'instabilité du budget de l'État ; - La non prise en compte de tous les besoins du RAMU dans la loi de finances 2019.
Contexte culturel et religieux	L'engagement des leaders d'opinion.	La politisation de certains leaders d'opinion.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'une ligne budgétaire ; - Les cotisations par retenue à la source ; - L'autonomie de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés de collecte de cotisation des acteurs de l'économie informelle ; - L'augmentation des charges du patronat.

1.5.2. Les opportunités et les menaces à la mise en œuvre du RAMU

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La volonté politique en faveur de la mise en œuvre du RAMU ; - L'existence d'expériences réussies en matière de l'AMU ; - L'intérêt croissant de la population ; - Le plan national de développement économique et social (PNDES) ; - La disponibilité des partenaires au développement d'appuyer la mise en œuvre du RAMU ; - L'exploration des pistes de financements innovants du RAMU ; - L'existence des structures d'appui aux mutuelles sociales ; - Le règlement UEMOA sur la mutualité sociale ; - La tolérance religieuse ; - La parenté à plaisanterie ; - L'entraide et la solidarité. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance de la qualité des soins de santé ; - Le taux important de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (43,9 %) ; - Le désengagement de certains Partenaires au développement (PD) ; - Les fraudes et abus ; - L'occurrence des « cas catastrophes » ; - Les crises socioéconomiques ; - Les pesanteurs socio-culturelles ; - Le grand banditisme ; - Le terrorisme ; - L'insuffisance de coordination des interventions des acteurs de la promotion de la mutualité sociale ; - Le retard dans la mise en œuvre de certaines dispositions du règlement UEMOA sur les mutuelles sociales ; - L'absence de visibilité des annonces d'appui et interventions des PTF ; - Les mouvements sociaux ; - L'incivisme ; - L'extrémisme violent ; - Les conflits communautaires.

PARTIE II. ÉLÉMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (PSD-RAMU)

2.1. FONDEMENTS DU RAMU

Le RAMU tire ses fondements des engagements ou des droits de la population au niveau international, régional et national.

2.1.1 Au niveau international

Au niveau international, le Plan stratégique s'inspire de plusieurs sources, notamment : les objectifs de développement durable, les conventions de l'organisation internationale du travail, etc.

2.1.1.1. Les objectifs de développement durable (ODD)

A ce titre le PSD-RAMU tire ses fondements de :

- l'ODD 1 « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » dont l'objectif spécifique 1.3 recommande de « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ». Quant à l'objectif spécifique 1.4, il recommande que « d'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base [...] » ;
- l'ODD 3 qui recommande de « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être ».

2.1.1.2. Les conventions et recommandations de l'OIT

Pour assurer la protection sociale, l'organisation internationale du travail a adopté plusieurs conventions et recommandations. Parmi elles, on peut retenir la convention N° 102 et la recommandation N° 202 sur lesquelles le PSD-RAMU se fonde.

2.1.2. Au niveau régional

Au niveau régional, le PSD-RAMU s'inscrit dans la mise en œuvre de :

- **l'agenda 2063 de l'Union africaine** : il indique que d'ici 2063, les pays africains seront parmi les plus performants, en terme de mesure de la qualité de vie dans le monde à travers la mise en œuvre des stratégies en matière de santé, de nutrition, etc.
- **la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** : cette charte, à travers ses articles 16.2 et 18.3, engage les Etats parties à prendre les mesures nécessaires en vue de protéger la santé de leurs populations et de leur assurer l'assistance médicale en cas de maladie.

2.1.3. Au niveau national

La mise en œuvre d'une politique publique d'assurance maladie tire ses fondements de plusieurs références nationales.

- **La Constitution du Burkina Faso**

La Constitution de juin 1991 est le premier fondement national du RAMU. En effet, conformément aux dispositions de ses articles 18 et 26, la sécurité sociale, la protection de la maternité, le droit à la santé sont des droits sociaux qu'elle reconnaît et qu'elle vise à promouvoir.

- **Le plan national de développement économique et social (PNDES)**

La pertinence stratégique du RAMU est consacrée dans l'axe N° 2 du PNDES relatif au développement du capital humain. Pour permettre la consolidation du capital humain, l'un des sous effets attendus de la mise en œuvre du PNDES concerne la couverture de 25% de la population par le régime d'assurance maladie universelle en 2020.

- **La politique sectorielle « Travail-emploi et protection sociale »**

L'axe stratégique 3 de cette politique sectorielle intitulé « promotion de la protection sociale », prévoit en son objectif stratégique 3.1 la mise en place de mutuelles sociales et de l'assurance maladie universelle.

- **La politique nationale de protection sociale**

Sur le plan stratégique, le Gouvernement s'est fixé comme défi majeur de lever la barrière financière pour permettre *l'amélioration de l'accès de tous, notamment des populations pauvres et des groupes vulnérables, aux services sociaux de base*. Dans cette optique, la politique nationale de protection sociale PNPS (2013 -2023) a inscrit dans son programme 2, l'engagement du Gouvernement à assurer un accès subventionné et gratuit pour un éventail de services dans le domaine de la santé pour les groupes les plus vulnérables et le développement d'un système national d'assurance maladie universelle.

- **La politique nationale du travail**

L'élaboration du PSD-RAMU s'inscrit dans la mise en œuvre des actions concourant à l'atteinte de l'objectif immédiat 7 du Programme 3 de la politique nationale du travail (PNT) « Promouvoir un système national d'assurance maladie pour tous ».

- **Le plan national de développement sanitaire (PNDS)**

Le PSD-RAMU tire également ses fondements du PNDS dont l'objectif spécifique prévoit de mener des actions en vue de l'accroissement du financement de la santé et de l'amélioration de l'accessibilité financière aux services de santé.

2.2. VISION DU PSD-RAMU

Partant des fondements et tenant compte des défis à relever, la vision qui soutient l'élaboration et la mise en œuvre du PSD-RAMU est de « *Faire de la CNAMU en 2025, un organisme de prévoyance sociale de référence impulsant de meilleures offres de soins de santé pour un bien être de la population* ».

Il s'agit à travers cette vision d'instaurer un mécanisme adéquat pour améliorer l'accessibilité financière de toute la population à une couverture des soins de santé afin de contribuer au développement économique et social. Cela passe par :

- le bloc fondateur qui est un organisme de prévoyance sociale mettant la bonne gouvernance et l'innovation au centre de sa stratégie de pilotage ;
- l'indicateur de performance qui est la qualité des services rendus aux clients ;
- la finalité de la vision étant l'amélioration du bien-être social de la population ;
- l'organisme de référence devant assurer un meilleur pilotage en matière d'assurance sociale.

2.3. PRINCIPES DIRECTEURS

Le RAMU repose sur des principes que sont :

- **le principe de la territorialité** : Ce principe signifie que tous ceux qui résident au Burkina Faso sont soumis au régime ;
- **le principe de la non-discrimination** : ce principe implique que le RAMU concerne toutes les personnes vivant au Burkina Faso sans aucune discrimination ;
- **le principe de la solidarité nationale** : le RAMU est un régime contributif. Cette solidarité se traduit par la mutualisation des contributions pour une efficacité dans les prises en charges sanitaires ;
- **le principe de l'équité** : elle suppose que chaque assuré contribuera au financement du RAMU en fonction de sa capacité contributive ;
- **le principe de la responsabilité générale de l'Etat** : l'Etat doit veiller au succès de la mise en œuvre du RAMU et à la couverture de toutes les couches de la population ;
- **le principe de la bonne gouvernance** : elle sous-entend l'efficacité et l'efficacités, la participation, la transparence et la redevabilité.

2.4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le PSD-RAMU repose sur les orientations stratégiques suivantes :

- le renforcement de la gouvernance du RAMU,
- l'amélioration de l'accessibilité financière de la population aux soins de santé.

2.4.1. L'objectif global et les impacts attendus

L'objectif global du RAMU est « d'assurer l'accès financier d'au moins 47% des populations aux soins de santé à l'horizon 2023 » avec comme impacts attendus l'accès aux soins de santé de qualité est amélioré ; les dépenses des ménages en soins de santé sont réduites.

Pour mesurer les impacts attendus du RAMU, les indicateurs suivants sont retenus : le taux de paiement direct des soins de santé des ménages et le niveau de dépenses de santé dans les revenus des ménages. Le taux de paiement direct des ménages devrait être réduit à 27%.

2.4.2. Les axes stratégiques, les objectifs stratégiques et les effets attendus

La mise en œuvre du plan stratégique, au regard de l'objectif global et des impacts attendus, se fera à travers les quatre (4) axes stratégiques suivants : le pilotage du RAMU ; la couverture de la population par le RAMU ; la viabilité financière du RAMU et l'achat des prestations des soins de santé.

2.4.2.1. Axe Stratégique 1 : Pilotage du RAMU

Le renforcement du cadre juridique et institutionnel s'avère une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'Etat en matière de gouvernance du RAMU. Il s'agit à travers cet axe de parvenir à l'adoption de textes juridiques et à la mise en place de tous les organes nécessaires au bon fonctionnement du RAMU.

Objectif stratégique 1.1 : Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel

Pour ce faire, deux principaux effets sont attendus pour cet axe : le cadre juridique et institutionnel est renforcé et les capacités opérationnelles de la CNAMU sont renforcées.

Effet 1.1.1 : Le cadre juridique et institutionnel est renforcé

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD-RAMU, il paraît indispensable d'une part, de renforcer les institutions existantes, de mettre en place de nouveaux organes et d'autre part, de procéder à l'actualisation des textes et à l'adoption de nouveaux textes. Cet effet sera mesuré à travers la proportion de textes juridiques adoptés. Les produits suivants sont attendus dans le cadre de la réalisation de cet effet :

- **Produit 1.1.1.1 : Le cadre juridique est amélioré**

Il s'agit à travers ce produit, d'améliorer le cadre juridique par l'élaboration et l'adoption de l'ensemble des textes d'application de la loi portant RAMU et ceux permettant le fonctionnement effectif de la CNAMU. Ce produit permettra également la vulgarisation de ces textes. Il sera mesuré à travers le nombre de textes réglementaires régissant la CNAMU élaborés et le nombre de textes juridiques régissant le RAMU élaborés.

- **Produit 1.1.1.2 : Le cadre institutionnel est amélioré**

Il s'agit de mettre en place l'ensemble des structures prévues par les textes, de réaliser les infrastructures et rendre fonctionnels les différents organes de la CNAMU et son environnement. Ce produit sera mesuré à travers le nombre d'organes fonctionnels, le nombre de cadres mis en place et fonctionnels, et la disponibilité d'un bâtiment au profit de la CNAMU acquis.

Effet 1.1.1.2 : Les capacités opérationnelles de la CNAMU sont renforcées

Pour assurer une gestion efficace et efficiente du RAMU, la CNAMU devrait se doter de toutes les ressources et les outils de gestion nécessaires pour son bon fonctionnement. Cet effet sera mesuré à travers la proportion des organes fonctionnels et le taux d'exécution du plan d'action opérationnelle (PAO). Les produits suivants sont attendus :

- **Produit 1.1.2.1: Les ressources humaines sont renforcées**

Ce produit vise à mettre en œuvre une assistance juridique et technique, de recruter et de former le personnel nécessaire pour le démarrage des activités et le fonctionnement de la CNAMU. La mise en œuvre de ce produit devra être orientée par un plan de renforcement des capacités. Le produit sera mesuré à travers la disponibilité du plan de renforcement des capacités du personnel, le taux d'exécution du plan de renforcement des capacités du personnel et le nombre d'assistance.

- **Produit 1.1.2.2: Les ressources matérielles sont disponibles**

Pour assurer l'opérationnalisation du RAMU, la CNAMU doit se doter de ressources matérielles. Ainsi, à travers ce produit, il s'agira d'acquérir, notamment, le matériel roulant, informatique et les mobiliers de bureau nécessaires pour assurer le fonctionnement de la CNAMU. L'indicateur de ce produit est le nombre de matériel acquis.

- **Produit 1.1.2.3 : Le système d'information (SI) est mis en place**

La technologie maîtrisée est à la fois une source de performance et une garantie de sécurité. Il s'agit de doter la CNAMU d'un système d'information de qualité, sécurisé et pratique. Les indicateurs de mesure de ce produit sont : disponibilité de l'étude, taux de déploiement et niveau de fonctionnalité du système d'information.

- **Produit 1.1.2.4 : Les outils de gestion administrative, financière et comptable sont mis en place**

La réalisation de ce produit permettra de doter la CNAMU d'outil de gestion administrative, financière et comptable pour assurer une bonne gouvernance de l'institution. Les documents de cartographie, le nombre d'outils de gestion administrative, financière et comptable acquis sont les indicateurs de ce produit.

Effet 3 : Le système de planification et de suivi-évaluation est efficace

Pour atteindre les objectifs du RAMU, la CNAMU doit se doter d'un mécanisme de monitoring efficace. L'indicateur de mesure de cet effet est le taux de réalisation des activités de suivi et d'évaluation. Pour la réalisation de cet effet, les produits suivants sont attendus :

- **Produit 1 : La planification et le suivi-évaluation du PSD-RAMU sont assurés**

Le produit fait référence aux mécanismes de planification, de suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PSD-RAMU. L'indicateur de ce produit est la proportion des instruments de planification et de suivi évaluation élaborés.

- **Produit 2 : Les statistiques sur le RAMU sont produites**

La mise en œuvre de ce produit nécessite la réalisation des rapports statistiques et la conduite des enquêtes et d'études actuarielles. L'indicateur de ce produit est le nombre de documents statistiques sur le RAMU élaborés.

Produit 3 : Les résultats du PSD-RAMU sont vulgarisés

Ce produit vise à promouvoir les acquis du RAMU et à diffuser les bonnes pratiques en matière d'assurance maladie. Il participe en outre au devoir de redevabilité vis-à-vis des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du PSD-RAMU. Le pourcentage des acteurs connaissant les résultats du PSD-RAMU est l'indicateur de ce produit.

2.4.2.2. Axe stratégique 2 : Couverture de la population par le RAMU

Il s'agira à travers cet axe de mener différentes actions pour mobiliser l'ensemble des acteurs en vue d'assurer la couverture sociale de toute la population par le RAMU.

Objectif stratégique 2.1: Assurer la couverture de la population par le RAMU

Pour ce faire, cet axe se structure autour des deux effets suivants : l'adhésion au RAMU est assurée, l'immatriculation et l'affiliation des assujettis sont assurées.

Effet attendu 2.1.1 : L'adhésion au RAMU est assurée.

Ce choix répond au besoin d'assurer une communication suffisante autour du RAMU pour une mobilisation conséquente de la population. Il se mesure à travers la proportion de la population connaissant le RAMU. Cet effet se réalise à travers les produits suivants :

- **Produit 2.1.1.1: La population est mobilisée autour du RAMU**

Il s'agit d'organiser des campagnes de sensibilisation à travers des moyens de communication de masse et spécifiques (la réalisation des émissions, des conférences publiques, des ateliers d'information et l'élaboration de revues et documents divers, etc.). Les deux indicateurs de mesure du produit sont : le nombre de leaders d'opinion sensibilisés et le nombre de séances de vulgarisations organisées.

- **Produit 2.1.1.2: Les principaux acteurs sont mobilisés autour du RAMU**

Il s'agit d'organiser des sessions de formation, de sensibilisation, des rencontres et la mise en œuvre de cadres d'échanges avec ces acteurs sur le RAMU. L'indicateur de mesure de ce produit est : nombre de partenaires, de prestataires et d'OGD rencontrés.

Effet attendu 2.1.2 : L'immatriculation et l'affiliation des assujettis sont assurés

Cet effet répond au besoin de couvrir toute la population au régime d'assurance maladie universelle conformément à la loi n° 060-2015/CNT du 05 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso. L'indicateur de mesure de cet effet est le taux de couverture de la population par le RAMU. Les produits suivants sont attendus :

- **Produit 2.1.2.1 : Les opérations d'immatriculation et d'affiliation sont assurées**

Il s'agit de mener des actions d'enrôlement et d'immatriculation de la population et de l'affiliation des employeurs. Dans ce cadre, la CNAMU pourra faire recours aux OGD. Pour cela, il sera nécessaire d'organiser des concertations, d'évaluer les attentes et les besoins de

chaque acteur en vue de la signature de conventions. L'indicateur du produit est le nombre de personnes immatriculées et le nombre d'employeurs affiliés.

▪ **Produit 2.1.2.4 : L'effectivité de l'immatriculation et de l'affiliation est assurée**

Il s'agit de s'assurer de l'immatriculation progressive de toute la population ainsi que l'affiliation des employeurs. Les indicateurs de mesure de ce produit sont : Nombre de contrôles effectués et de cartes distribuées.

2.4.2.3. Axe stratégique 3 : viabilité financière du RAMU

Cet axe ambitionne d'assurer la pérennité financière du RAMU. Sa mise en œuvre englobe des actions de collecte et de gestion efficiente des ressources.

Objectif stratégique 3.1 : Assurer la pérennité du RAMU

Pour l'atteinte de cet objectif, deux principaux effets sont attendus : les ressources financières sont mobilisées la gestion efficace et efficiente des ressources de la CNAMU est assurée.

Effet attendu 3.1.1 : Les ressources financières sont mobilisées

Cet effet ambitionne de répondre à la nécessité de disposer des ressources financières suffisantes et d'assurer la mise en œuvre efficiente du RAMU. Il sera mesuré par le taux global de mobilisation des ressources financières. L'effet est structuré autour des produits suivants :

▪ **Produit 3.1.1.1 : La collecte et le recouvrement des ressources propres sont assurés**

Il s'agit de mobiliser le financement de la gratuité des soins et de proposer des mécanismes de financements innovants du RAMU. Les indicateurs de mesure de ce produit sont : le financement de la gratuité est acquis et le nombre de mécanismes de financements innovants proposés.

▪ **Produit 3.1.1.2 : La mobilisation des ressources extérieures est assurée**

L'aboutissement de ce produit indique de faire des plaidoyers auprès de différents organismes et structures pour apporter un appui au financement du RAMU. Il implique également une mobilisation des subventions de l'Etat pour le financement du RAMU. Le taux de mobilisation des contributions financières des PTF et le taux de mobilisation des subventions sont les indicateurs de mesure de ce produit.

Effet attendu 3.1.2: La gestion efficace et efficiente des ressources de la CNAMU est assurée

Il s'agit à travers cet effet d'assurer une bonne gouvernance des ressources de la CNAMU. Cet effet sera mesuré par la proportion des ratios CIPRES de gestion respectée. Il se réalise à travers les produits suivants :

- **Produit 3.1.2.1 : Une bonne tenue des comptes de la CNAMU est assurée**

Il s'agira de bien tenir les comptes conformément à la réglementation en vigueur tant au niveau national qu'international. Ce produit implique la réalisation périodique d'études et l'établissement des comptes de gestion en vue d'assurer la redevabilité. La disponibilité des comptes et le nombre d'audits réalisés sont les indicateurs de mesure de ce produit.

- **Produit 3.1.2.2 : Un placement optimum des fonds est effectué**

En vue d'accroître les ressources de la CNAMU, il s'agira de faire des placements rentables de fonds. Le nombre d'opportunités de placements connu et le taux de rentabilité des placements sont les indicateurs de mesure du produit.

2.4.2.4. Axe stratégique 4 : Achat des prestations des soins de santé

Cet axe vise à mettre en œuvre la mission principale de la CNAMU qu'est l'achat des prestations de soins de santé.

Objectif stratégique 4.1 : Assurer la prise en charge des bénéficiaires

Deux effets sont attendus : les prestations garanties par le RAMU sont assurées et la veille sur la qualité des prestations offertes aux assurés est réalisée.

Effet attendu 4.1.1 : Les prestations garanties par le RAMU sont assurées

Il s'agit à travers cet effet de garantir l'accessibilité financière des soins de santé aux assurés. Cet effet sera mesuré par la disponibilité du panier de soins du RAMU. Il passe par la mise en œuvre des produits suivants :

- **Produit 4.1.1.1 : Les mécanismes d'achat des prestations sont mis en place**

Ce produit vise à assurer le paiement des prestations de soins dans les délais contractuels en vue de garantir l'offre des soins effective aux assurés. Les indicateurs de mesure de ce produit sont : le respect des délais de paiement et le nombre de prestataires de soins conventionnés.

- **Produit 4.1.1.2 : L'accessibilité des prestations aux assurés est renforcée**

Ce produit vise l'accès effectif des assurés aux prestations garanties. A cet effet, Il s'agira de susciter un feedback à la CNAMU et de permettre aux assurés d'engager des actions de recours. Le nombre de missions de contrôles et le nombre de plaintes traitées sont les indicateurs de mesure du produit.

Effet attendu 4.1.2: La veille sur la qualité des prestations offertes aux assurés est réalisée

Il s'agit à travers cet effet, d'assurer la qualité des soins offerts par les prestataires aux assurés. Il passe par la garantie de la qualité des prestations offertes. Il s'agira de susciter un feedback concernant la satisfaction des assurés sur la qualité des prestations offertes. Cet effet sera mesuré par le niveau de satisfaction des assurés sur les prestations. Les produits attendus de cet effet sont :

- **Produit 4.1.2.1 : Les assurés bénéficient de prestations de qualité**

Ce produit vise à offrir les prestations de soins aux différents assurés à travers un dispositif de qualité. Pour y parvenir, la CNAMU devra élaborer et mettre en œuvre un plan d'achat/qualité et la mise en place d'un mécanisme de veille lui permettant d'intervenir en vue de corriger certaines insuffisances. Les indicateurs de mesure de produit sont l'existence d'un système d'achat/qualité des prestations de soins garanties par le RAMU, l'existence d'un mécanisme de veille et la proportion des demandeurs de prestations pris en charge.

- **Produit 4.1.2.2 : Le contrôle médical est assuré**

Ce produit vise à contrôler l'exécution des services de prestations de soins. Il s'agira d'opérer des missions de contrôle médical, d'évaluer le respect des cahiers de charges et du protocole thérapeutique. Le nombre de références médicales et le nombre de contrôles médicaux effectués sont les indicateurs de mesure du produit.

PARTIE III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

Le PSD-RAMU se veut un document d'orientation et de mise en œuvre du RAMU sur la période 2019-2023. Cette partie analyse le dispositif de mise en œuvre, les mécanismes de suivi-évaluation et de financement ainsi que la gestion des risques qui peuvent entraver la réalisation des objectifs fixés.

3.1. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

3.1.1. Le dispositif institutionnel de pilotage

La coordination de la mise en œuvre du PSD-RAMU se fera à travers un dispositif composé du Conseil d'administration et d'un conseil de direction.

- **Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration (CA) est l'organe de coordination, d'orientation et de suivi de l'exécution du Plan. Il définit et oriente la politique générale de la CNAMU, contrôle et évalue la gestion du Directeur général.

Il compte seize (16) membres représentant trois (3) collèges d'acteurs principaux intervenant dans la mise en œuvre du RAMU (l'Etat, les assujettis, les structures faîtières). Le CA comporte trois commissions spécialisées (la commission permanente, la commission de contrôle générale, la commission de recours gracieux).

La présidence du CA est tournante et assurée pour un mandat de trois (3) ans non renouvelable.

- **La direction générale**

C'est l'organe d'exécution des décisions du CA. Assisté d'un Directeur général adjoint, le Directeur général assure la gestion quotidienne de la CNAMU sous le contrôle du Conseil d'administration.

- **Les structures de tutelle technique et financière**

L'État dispose d'un pouvoir de tutelle sur la CNAMU dont les fonds, assimilables aux deniers publics, sont destinés à l'accomplissement des missions de service public qui lui sont déléguées. Les Ministères en charge de la protection sociale et des finances assurent respectivement les tutelles technique et financière.

3.1.2. Les instances

Les instances du PSD-RAMU sont les sessions du Conseil d'administration, les réunions de conseil de direction de la CNAMU et l'Assemblée générale des établissements publics de l'Etat (AG/EPE).

3.1.2.1. Les sessions du Conseil d'administration

Elles se tiennent obligatoirement deux fois au cours de l'année dans le cadre des missions qui lui sont attribuées notamment pour :

- superviser la mise en œuvre globale du PSD-RAMU.
- donner les directives à la direction générale pour la conduite des actions.
- examiner et valider tout document relatif à la mise en œuvre du plan (PTA, PAO ; rapport de suivi-évaluation, etc.) ;
- décider de tout approfondissement des orientations du PSD-RAMU et des implications sous-jacentes.

3.1.2.2. Les réunions de conseil de direction

Le conseil, présidé par le Directeur général de la CNAMU, réunit l'ensemble des directeurs centraux et les responsables des services rattachés au cabinet de la direction générale de la CNAMU. Les réunions du conseil sont ouvertes aux structures déconcentrées. Elles se tiennent tous les mois et ont pour missions de :

- préparer les dossiers des sessions du Conseil d'administration et produire les rapports desdites sessions ;
- suivre l'exécution du budget des plans d'actions ;
- faire le plaidoyer pour la mobilisation des ressources auprès des partenaires ;
- élaborer le plan d'action et le programme d'activité annuel ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des plans d'actions et du respect de la programmation des activités ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations du CA ;
- s'assurer de la prise en compte des activités du plan dans les programmations annuelles des directions ;
- soumettre au CA des rapports périodiques et de performances de mise en œuvre du plan d'actions.

3.1.2.3. L'Assemblée générale des établissements publics de l'Etat (AG/EPE)

L'AG/EPE est une instance d'examen des performances des EPE. A ce titre, la CNAMU doit présenter à cette instance, les bilans et comptes de gestion administrative et financière. Cette assemblée générale est présidée par le premier ministre et se tient annuellement.

3.1.3. Les instruments de mise en œuvre

L'opérationnalisation du PSD-RAMU se fait à travers les instruments suivants :

- **le cadre logique du PSD-RAMU** : il présente dans un tableau les différents objectifs stratégiques et les effets attendus du plan. Il fixe, à terme, les indicateurs de vérification de mise en œuvre du plan au regard des valeurs de référence et des cibles (Cf. annexes) ;
- **le cadre de mesure de performance** : le cadre de mesure de performance est le principal outil pour mesurer la performance de mise en œuvre du PSD-RAMU. Il détermine le niveau de réalisation par rapport aux prévisions ;
- **le plan d'actions triennal glissant** : le plan d'actions triennal est un outil d'opérationnalisation, de coordination, de suivi-évaluation de la mise en œuvre PSD-RAMU. Le plan d'actions définit les actions prioritaires et les activités à mener. Il est

élaboré par la CNAMU en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre du RAMU et est assorti d'une programmation physique et financière triennale glissante.

- **les plans de travail annuels (PTA)/Programme d'activités annuel (PAA) :** les interventions annuelles se font à travers les plans de travail annuels. Le PTA est la tranche annuelle de la programmation triennale glissante issue du plan d'actions. Il est un ensemble cohérent d'activités qui sont mises en œuvre avec les moyens fournis afin d'atteindre un état déterminé de la CNAMU.
- **le manuel de suivi-évaluation :** c'est un manuel de procédure qui vient préciser les outils à utiliser dans le cadre du suivi-évaluation et la périodicité des différents rapports.

Le suivi-évaluation constitue un des maillons importants de la conduite de l'action publique afin de permettre la redevabilité. A ce titre, des dispositions doivent être prises pour la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation du Plan.

- **le plan de communication :** ce plan sert à définir et à mettre en œuvre les stratégies de communication. Ce plan de communication est élaboré et réajusté en fonction des besoins. Sa mise en œuvre permettra de susciter l'adhésion au RAMU, de rehausser l'image de la CNAMU et d'assurer une visibilité de ses activités ;
- **le plan de mobilisation des ressources :** la réussite de la mise en œuvre du RAMU nécessite une mobilisation conséquente de ressources. A cet effet, une stratégie de mobilisation de ressources sera élaborée ;
- **le plan de passation des marchés publics :** pour mieux assurer la mise en œuvre des investissements et des achats, un plan de passation des marchés est élaboré annuellement et adopté conformément à la réglementation en vigueur. Ce plan est un outil de programmation de l'ensemble des besoins exprimés en fonction de leur nature et de leur étendue.

3.1.4. Les acteurs de mise en œuvre

Les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la couverture du risque maladie sont constitués de la CNAMU, de l'Etat, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, des partenaires sociaux, des organisations de la société civile et des bénéficiaires. Dans le processus de mise en œuvre, une synergie d'actions de tous les acteurs est nécessaire.

3.1.4.1. Les acteurs publics

▪ Le Ministère en charge de la protection sociale

Le Ministère en charge de la protection sociale, en tant que tutelle technique, est chargé de veiller à ce que les activités de la CNAMU s'insèrent dans le cadre de la politique nationale de protection sociale et des objectifs fixés par le Gouvernement.

- **Le Ministère en charge des finances**

Le Ministère en charge des finances, en tant que tutelle financière, veille à ce que les activités de la CNAMU s’insèrent dans le cadre de la politique financière du Gouvernement et dans le cadre d’une gestion saine et efficiente.

- **Le Ministère en charge de la santé**

Le Ministère de la santé, tutelle de l’offre et de la qualité des soins, est chargé de rendre disponibles des soins de qualité pour les assurés du RAMU. Il contribue au respect des cahiers de charges par les prestataires de soins de santé.

- **La Caisse nationale d’assurance maladie universelle (CNAMU)**

Conformément à l’article 2 de ses statuts particuliers, la CNAMU est l’organisme de gestion du RAMU. A ce titre, elle est chargée notamment de l’affiliation des employeurs et de l’immatriculation des assurés, de l’encaissement et du recouvrement des cotisations, du conventionnement, du contrôle de la qualité des soins, du paiement des prestations rendues. Au titre de l’article 40 de la loi portant RAMU, la CNAMU peut déléguer certaines de ses fonctions techniques à des organismes dits de gestion déléguée que sont notamment la CNSS et la CARFO.

- **Les autres établissements publics de prévoyance sociale**

Hormis la CNAMU, il existe deux établissements publics de prévoyance sociale que sont la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO), et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

La CARFO gère un régime de prévoyance sociale au profit des fonctionnaires, militaires et magistrats. Quant à la CNSS, elle gère le régime de sécurité sociale au profit des salariés du privé et assimilés.

- **Le secrétariat permanent du conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS)**

L’une des missions du SP-CNPS, structure rattachée au Premier ministre, est de tenir une liste à jour des personnes vulnérables. Les actions menées dans ce cadre lui permettront d’élaborer un registre national unique des personnes vulnérables. Le schéma de financement du RAMU, prévoit une couverture aux personnes indigentes exemptées de cotisation. La CNAMU et le SP-CNPS collaborent pour assurer la couverture du RAMU à cette catégorie de la population.

3.1.4.2. Les acteurs non étatiques

- **Les partenaires techniques et financiers**

Les partenaires appuient techniquement et financièrement le processus conformément à la présente stratégie. Ils aident à mieux coordonner les interventions notamment en matière de planification, de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

- **Les organisations non gouvernementales (ONG)**

Plusieurs ONG internationales et nationales assurent le contrôle d'effectivité des mesures de gratuité des soins et la veille citoyenne. D'autres ONG spécialisées interviennent dans la mise en place et l'accompagnement des mutuelles sociales. Dans le cadre de la mise en œuvre du RAMU, la CNAMU pourrait capitaliser les expériences de ces ONG.

- **Les Mutuelles sociales**

La mutualisation du risque maladie prend traditionnellement l'une ou l'autre des cinq (5) formes suivantes : les mutuelles professionnelles, les mutuelles communautaires, les caisses de solidarité, les systèmes de partage de coûts, et les systèmes de prépaiement. Les mutuelles sociales garantissent des prestations de soins de santé à leurs membres en fonction d'un panier de soins adapté à leur capacité contributive. Ces mutuelles sont des potentiels organismes de gestion déléguée de la CNAMU et pourraient servir des prestations complémentaires à leurs membres dans le cadre de la mise en œuvre du RAMU.

- **Les acteurs du secteur privé**

La mise en œuvre du RAMU commande une prise en compte de toutes les potentialités nationales intervenant dans la chaîne de prise en charge du risque maladie. A cet effet, la CNAMU intègre dans le schéma de l'accès à la couverture par le RAMU, les acteurs du secteur privé. On y retrouve les assureurs privés, les établissements sanitaires de soins, les établissements sanitaires pharmaceutiques, les sociétés de télécommunication, etc. Parmi ces acteurs, les compagnies d'assurance, qui sont des potentiels organismes de gestion déléguée (OGD), peuvent également orienter leurs actions dans la couverture médicale complémentaire de leurs assurés. Quant au conventionnement entre la CNAMU et les prestataires privés de soins de santé, il offre la possibilité aux assurés du RAMU, d'accéder à des gammes de prestations non disponibles dans les structures publiques de santé.

- **Les partenaires sociaux**

Le RAMU est une opportunité pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Par conséquent, les organisations professionnelles des travailleurs et des employeurs constituent des relais pour la sensibilisation de leurs membres à la mise en œuvre du RAMU et de la veille citoyenne.

- **Les organisations de la société civile**

La société civile a un rôle à jouer dans la mobilisation des ressources, l'appui au développement des mutuelles sociales et aux initiatives locales de santé, en vue d'un meilleur accès des populations aux soins et services offerts. Elle aura également un rôle à jouer dans le cadre de la veille citoyenne en vue de renforcer le devoir de redevabilité. A cet effet, la société civile est une force sur laquelle les acteurs de mise en œuvre du RAMU peuvent compter en matière d'analyse critique et de force de proposition. Par conséquent, un dialogue permanent et constructif doit être instauré entre la CNAMU et la société civile pour une meilleure redevabilité de l'organisme de gestion. Ce dialogue sera organisé dans des cadres ou espaces de concertation.

- **Les bénéficiaires**

Principaux acteurs du financement du RAMU, ils aspirent à des prestations de qualité. Pour ce faire, ils doivent jouer un rôle de veille citoyenne en dénonçant les mauvaises pratiques des

prestataires de soins et des organes de la CNAMU. Ils participent donc à la mise en œuvre du RAMU.

3.2. SUIVI ET ÉVALUATION

3.2.1 Le mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PSD-RAMU portera sur le niveau de réalisation des résultats immédiats, des effets, des impacts et des actions à partir des indicateurs associés. Les directions techniques produiront des rapports trimestriels qui rendent compte du niveau de réalisation des résultats du plan. Le cadre de mesure des performances sera le principal outil pour mesurer la performance de mise en œuvre. Le processus de définition et de mise à jour des indicateurs de suivi sera poursuivi dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'actions. La collecte et le traitement des données ainsi que le renseignement des indicateurs seront assurés par la CNAMU. Le suivi évaluation est assuré par les organes de la CNAMU et par les structures de tutelles.

- **Le suivi par les organes de la CNAMU :**
 - **le Conseil d'administration** examine et adopte lors de ses sessions ordinaires le programme d'activités et les différents rapports de performances annuelles.
 - **les réunions de conseil de direction :** elles sont des instances de validation des rapports trimestriels. Elles sont également impliquées dans le suivi des actions pour s'assurer de l'exécution effective des activités et du respect des échéances.

Afin de mesurer périodiquement la progression vers les cibles prévues et d'apporter à temps l'ensemble des corrections nécessaires, un cadre de suivi et d'évaluation unique regroupant l'ensemble des indicateurs par niveau hiérarchique, les méthodes et paramètres d'évaluation, les périodicités et outils de collecte de données, les moyens nécessaires et le planning de la collecte sera établi et mis en œuvre.

Pour ce qui est de l'évaluation des effets et impacts, le PSD-RAMU fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. Ces évaluations pourraient être internes et/ou externes selon les orientations à suivre. Elles porteront sur l'analyse des résultats, objectifs et effets atteints.

- **Le suivi par les ministères de tutelles technique et financière.**

Il est marqué par :

- la validation des délibérations du conseil d'administration ;
- le contrôle de l'application effective de ses instructions et directives ;
- l'évaluation de la gestion de la CNAMU sur la base des normes CIPRES ;
- l'évaluation périodique des contrats d'objectifs conclus avec le Conseil d'administration ;
- le contrôle de régularité de la gestion technique, administrative, comptable et financière ;
- le contrôle sur les délibérations du Conseil d'administration portant particulièrement sur l'adoption des comptes annuels, le rapport d'activités du Directeur général et les rapports des corps de contrôle.

3.2.2. Les outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficace du PSD-RAMU, il sera développé des outils de suivi et d'évaluation sur la base des instruments de la mise en œuvre des référentiels de développement à savoir : un cadre logique du PSD-RAMU, un cadre de mesure de performance, un plan d'action triennal, un plan de travail annuel et un programme d'activités annuel. En outre, une base de données sera mise en place permettant de suivre l'évolution des indicateurs. En phase avec ces instruments, il sera produit des rapports trimestriels et annuels de performance de suivi de la mise en œuvre du PSD-RAMU.

3.3. MÉCANISME DE FINANCEMENT

En prévision d'atteindre un taux de couverture de la population par le RAMU de 47% en 2021, les besoins de financement pour atteindre cet objectif sont structurés en poste d'amorçage, poste d'investissement et poste de subventions des soins.

3.3.1. Les sources de financement

Le succès de la mise en œuvre des politiques de développement est fortement corrélé à la disponibilité des ressources financières. Ainsi, la CNAMU entend prendre les dispositions nécessaires à la mobilisation des ressources tant au niveau interne qu'externe.

Les ressources de la CNAMU sont constituées de :

- les cotisations des personnes assujetties,
- les subventions de l'État,
- le revenu des placements,
- les dons et legs,
- les majorations, astreintes et pénalités de retard dues aux cotisations des employeurs,
- les pénalités financières appliquées aux situations de fraudes avérées,
- l'appui financier des partenaires techniques et financiers,
- toutes autres ressources affectées au financement du RAMU.

3.3.2. Les mécanismes de mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources propres va être intensifiée à travers plusieurs actions notamment :

- l'exploration de pistes de financements innovants ;
- la mise en œuvre d'un système efficace de collecte et de recouvrements des cotisations ;
- le placement optimum des ressources.

En outre, l'accompagnement des partenaires au développement sera sollicité. Pour la stratégie de mobilisation des ressources extérieures, il s'agira de l'organisation de rencontres avec les partenaires au développement autour du PSD-RAMU.

Ces rencontres auront pour but :

- de mobiliser les partenaires pour une pleine participation à la poursuite des objectifs et l'appropriation du PSD-RAMU ;
- de développer des modèles de partenariats de financement ;
- d'asseoir les bases de nouveaux partenariats de financement entre la CNAMU, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

3.4. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Le PSD-RAMU sera mis en œuvre dans un contexte national et international qui comporte des risques susceptibles d'influencer le processus et les résultats. Pour ce faire, les risques ci-dessous spécifiés doivent être minimisés à travers des mesures de mitigation.

3.4.1. L'insécurité

L'un des risques majeurs qui peut entraver la mise en œuvre du PSD-RAMU est lié à l'insécurité. En plus du grand banditisme et de la criminalité transfrontalière, le Burkina Faso est confronté depuis 2015 à une recrudescence des attaques terroristes. Cette situation pourrait mettre à mal la réalisation des actions envisagées.

La question sécuritaire étant une priorité pour l'Etat, les grands moyens qu'il développe pour venir à bout du phénomène permettront de réduire ou d'anéantir le risque sécuritaire. Aussi, la CNAMU intégrera-t-elle cette dimension dans la mise en œuvre du PSD-RAMU.

3.4.2. L'instabilité socio-politique et institutionnelle

▪ L'instabilité socio-politique

Le Burkina Faso a connu ces dernières années de nombreuses crises socio-politiques qui ont fragilisé les institutions étatiques et mis à mal la cohésion sociale. L'effritement de l'autorité de l'Etat, des valeurs de cohésion sociale, de solidarité et du vivre ensemble sont bien réels et constituent une menace pour la stabilité politique et la bonne marche des institutions républicaines. Toutefois, les grandes réformes en cours pour la promotion de la démocratie et du civisme permettront de résoudre le problème de l'instabilité sociopolitique.

▪ L'instabilité institutionnelle

Le Burkina Faso connaît souvent des fusions, des scissions, des créations et des suppressions d'institutions qui entravent leur stabilisation. Aussi, assiste-t-on parfois, à des changements à intervalle de temps réduits au niveau des différents postes stratégiques de l'administration ; toute chose qui peut entraver l'efficacité dans la conduite de l'action publique. C'est pourquoi, la mise en place d'institutions fortes et stables contribuera à réduire le problème d'instabilité institutionnelle.

▪ La conjoncture nationale et internationale

À l'instar des autres économies, celle du Burkina Faso peut être affectée par les cours de ses principaux produits exportés et importés. Ainsi, la baisse des cours de l'or et du coton, principales matières d'exportation, pourrait fragiliser l'économie burkinabè. De même, la hausse du cours du pétrole et des prix des céréales pourrait également entraîner des pertes de devises importantes.

L'ensemble de ces facteurs pourrait avoir un impact négatif sur la mise en œuvre du RAMU. Même si un tel risque survenait, la CNAMU veillera au respect des ratios de gestion en matière de finances. De même, elle procèdera à son propre ajustement si nécessaire.

- **Les mouvements sociaux**

Le Burkina Faso a connu une recrudescence de grèves ces dernières années, surtout après l'insurrection d'octobre 2014. Récemment, le Gouvernement a réussi à rétablir le dialogue avec les syndicats des travailleurs qui exigent chacun de meilleures conditions de vie et de travail. Pour prévenir les crises sociales, la CNAMU veillera à la promotion du dialogue social et à asseoir un management de qualité.

CONCLUSION

La mise en œuvre du tiers paiement par le Gouvernement est déjà effective dans notre pays. Elle se manifeste à travers les subventions totale ou partielle faite par l'Etat, pour faciliter l'accès des populations aux soins de santé. Cependant, ces interventions sont fragmentées à travers plusieurs politiques et programmes parmi lesquels on peut citer : la gratuité des Anti Retro Viraux (ARV), les soins de santé au profit des femmes et des enfants de moins de 5 ans, la prise en charge de la tuberculose et de la lèpre, la subvention des tarifs des actes et soins de santé dans les structures publiques de santé, etc.

L'opérationnalisation du RAMU est une opportunité pour le budget de l'Etat, d'aboutir à une mise en cohérence de toutes les interventions destinées à rendre accessibles les soins de santé aux populations.

Cette démarche doit se faire dans un processus de définition claire des rôles des acteurs. Elle tient compte du rôle de financeur et d'acheteur de la CNAMU et de sa mission.

ANNEXE

LE CADRE LOGIQUE DU PSD-RAMU

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESE/RISQUES
Axe 1 : Pilotage du RAMU			
Objectif stratégique 1.1. : Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel			
Effet attendu 1.1.1. : Le cadre juridique et institutionnel du RAMU est amélioré			
Produit 1.1.1.1. : Le cadre juridique est amélioré	Nombre de textes juridiques élaborés	Journal officiel/rapports d'activités	Disponibilité des ressources, implication des acteurs
Produit 1.1.1.2. : Le cadre institutionnel est amélioré	Nombre de cadres institutionnels fonctionnels	Rapport d'activités	Disponibilité des ressources, adhésion des acteurs
Effet attendu 1.1.2. : Les capacités opérationnelles de la CNAMU sont renforcées			
Produit 1.1.2.1. : Les ressources humaines sont renforcées	Taux d'exécution du plan de renforcement des capacités du personnel	Plan de renforcement des capacités du personnel de la CNAMU	Disponibilité des ressources
Produit 1.1.2.2. : Les ressources matérielles sont disponibles	Disponibilité des ressources matérielles	Procès-verbal de réception	Disponibilité des ressources
Produit 1.1.2.3. : Le système d'information est mis en place	Existence du système d'information	Procès-verbal de réception	Disponibilité des ressources
Produit 1.1.2.4. : Les outils de gestion administrative, financière, comptable et technique sont mis en place	Nombre d'outils de gestion administrative, financière et comptable mis en place	Procès-verbal de réception	Disponibilité des ressources

Effet attendu 1.1.3. : Le système de planification et de suivi évaluation est efficace			
Produit 1.1.3.1. : La planification et le suivi-évaluation du PSD-RAMU sont assurés	Nombre d'activités de planification et de suivi-évaluation réalisées	Rapports d'activités	Disponibilité et appropriation des outils de suivi-évaluation, disponibilité de ressources
Produit 1.1.3.2. : Les statistiques sur le RAMU sont disponibles	Disponibilité des statistiques sur le RAMU	Rapports d'activités	Disponibilité des données
Produit 1.1.3.3. : Les résultats du PSD-RAMU sont vulgarisés	Nombre d'activités de vulgarisation réalisées	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources et des acteurs, contexte sécuritaire
Axe stratégique 2 : Couverture de la population par le RAMU			
Objectif stratégique 2.1. : Assurer la couverture de la population au RAMU			
Effet attendu 2.1.1. : L'adhésion au RAMU est assurée			
Produit 2.1.1.1. : La population est mobilisée autour du RAMU	Nombre de séances de sensibilisations réalisées	Rapports d'activités	Contexte sécuritaire, disponibilité des ressources
Produit 2.1.1.2. : Les principaux acteurs sont mobilisés autour du RAMU	Nombre de rencontres avec les acteurs principaux organisées	Rapports d'activités	Adhésion des acteurs, disponibilités de ressources
Effet attendu 2.1.2 : L'immatriculation et l'affiliation des assujettis sont assurées			
Produit 2.1.2.1. : Les opérations d'immatriculation et d'affiliation sont assurées	Nombre d'assujettis immatriculés et affiliés	Bases de données de la CNAMU, documents statistiques	Adhésion des assujettis, disponibilité des ressources
Produit 2.1.2.2. : L'effectivité de l'immatriculation et de l'affiliation est assurée	Nombre d'assurés disposant de cartes d'immatriculation	Bases de données de la CNAMU, rapports d'activités	Implication des acteurs, disponibilité des ressources
Axe stratégique 3 : Viabilité financière du régime			

Objectif stratégique 3.1 : Assurer la pérennité du RAMU			
Effet attendu 3.1.1 : Les ressources financières sont mobilisées			
Produit 3.1.1.1 : La mobilisation des ressources propres est assurée	Montant de ressources propres mobilisées	Budget CNAMU	Situation économique nationale, adhésion des acteurs
Produit 3.1.1.2 : La mobilisation des ressources extérieures est assurée	Taux de mobilisation des ressources extérieures	Budget CNAMU	Adhésion des partenaires techniques et financiers, situation économique internationale, contexte sécuritaire
Effet attendu 3.1.2: La gestion efficace et efficiente des ressources de la CNAMU est assurée			
Produit 3.1.2.1 : Une bonne tenue des comptes de la CNAMU est assurée	Nombre de comptes tenus	Rapports de contrôles/audits	Assemblée générale des établissements publics, disponibilité et appropriation des normes de gestion
Produit 3.1.2.2 : Un placement optimum des fonds est effectué	Taux de rentabilité des placements	Relevés, bourses	Fluctuation des taux d'intérêts, contexte sécuritaire
Axe stratégique 4 : Achat des prestations des soins de santé			
Objectif stratégique 4.1 : Assurer la prise en charge des bénéficiaires			
Effet attendu 4.1.1 : Les prestations garanties par le RAMU sont assurées			
Produit 4.1.1.1 : Les mécanismes d'achat des prestations sont mis en place	Nombre de prestataires de soins conventionnés	Rapports de contrôle, textes juridiques	Adhésion des acteurs, disponibilité des ressources

Produit 4.1.1.2. : L'accessibilité des prestations aux assurés est renforcée	Nombre de contrôles effectués	Rapports de contrôle	Disponibilité des ressources, traitement des plaintes et recours
Effet attendu 4.1.2. : La veille sur la qualité des prestations offertes aux assurés est réalisée			
Produit 4.1.2.1. : Les assurés bénéficient de prestations de qualité	Existence d'un système d'achat/qualité	Résultats d'études/sondages, rapports de suivi-évaluation	Disponibilité des ressources, adhésion des acteurs, traitement des plaintes et recours
Produit 4.1.2.2. : Le contrôle médical est assuré	Nombre de contrôles médicaux effectués	Rapports de suivi-évaluation, rapports d'activités	Disponibilité de ressources, contexte sécuritaire, existence d'outils de contrôle